



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/866
25 juillet 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 25 JUILLET 1994, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU
CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA
CROATIE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer d'un acte grave d'agression perpétré contre la République de Croatie à partir du territoire de la République de Bosnie-Herzégovine se trouvant sous contrôle de l'armée serbe de Bosnie; cette dernière a bombardé hier la région de Dubrovnik. On a signalé 52 détonations : 5 dans la zone de Slano, à l'ouest de Dubrovnik; 5 à Orasac; 4 à Zaton; 8 à Brgat; 12 à Kupare et Zupa; 10 à Zvekovici; et 8 à Gruda. Ces bombardements avaient pour point d'origine la région de Trebinje, en République de Bosnie-Herzégovine. Les attaques contre Dubrovnik, ville qui fait partie, selon l'UNESCO, du patrimoine mondial, ont toujours été lancées à partir du territoire de la Bosnie-Herzégovine se trouvant sous le contrôle de l'armée serbe de Bosnie.

Le bombardement de Dubrovnik à partir du territoire de la République de Bosnie-Herzégovine conforte mon gouvernement dans la conviction que la recherche d'une solution en Bosnie-Herzégovine et en Croatie est un processus indissociable qui doit être poursuivi parallèlement par la voie diplomatique du Groupe de contact, mais aussi par d'autres mesures appropriées prises par les parties responsables dans la région.

Mon gouvernement demande respectueusement aux membres du Conseil de sécurité de se pencher sur ces derniers actes avec la plus vive attention, attendu qu'ils constituent une grave menace à la sécurité de la République de Croatie et qu'ils minent sérieusement la stabilité et les perspectives de paix dans la région. Pareils actes d'agression des autorités de Belgrade agissant par procuration en Bosnie peuvent sérieusement accroître les pressions sociales provoquées par les quelque 500 000 personnes déplacées et réfugiés démoralisés en Croatie.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Mario NOBILO
